

3, avenue de curti 94100 Saint Maur des Fossés autoecole.kaya@orange.fr

Tél: 01.41.81.52.84

L'auto-école Kaya

Vous accueille à Saint-Maur-des-Fossés, dans le département du Val-de-Marne (94) et vous accompagne dans le passage et l'obtention des examens au passage du code et du permis de conduire.

Nous proposons des cours de code avec la présence d'un moniteur en salle ou sur Internet, pour vous permettre de travailler comme vous le souhaitez en prévision du passage du code et de l'obtention de l'examen.

Afin de vous préparer à passer le permis, nos moniteurs diplômés vous proposent des cours de conduite.

Durant ces cours de conduite, vous apprenez l'ensemble des phases préparatoires de votre permis voiture afin de mettre toutes les chances de votre côté.

Notre auto-école réalise également le perfectionnement de la conduite.

Nous possédons d'excellents résultats, avec un taux de réussite de 80% au passage d'un nouveau permis de conduire.



Personne(s) chargéee(s) des Relations avec les apprenants



Secrétariat



3, avenue de curti 94100 Saint Maur des Fossés autoecole.kaya@orange.fr Tél: 01.41.81.52.84



Nom(s), prénom(s) et qualification(s) des **Enseignants**

Mme Rahimé CAR

Gérante Enseignante de la conduite BEPECASER Catégorie B

M. Frédéric BRAZIER

Enseignant de la conduite BEPECASER Catégorie B

Mme Aysu DEMIRSIZ

Enseignante de la conduite Titre Pro Catégorie B

Les Formations proposées

- La Conduite Traditionnelle
- La Conduite Supervisée
- La Conduite Accompagnée
- Perfectionnement de la Conduite (Remise à niveau)

Nous offrons la possibilité de Conduire sur <u>Boîte Automatique</u> ou bien sur une <u>Boîte Manuelle.</u>

PLUSIEURS FILIÈRES POSSIBLES

	Apprentissage Anticipé de la Conduite AAC	Conduite supervisée	B traditionnel boîte manuelle	B 78 : boîte automatique
À partir de :	15 ans	18 ans	18 ans	18 ans
Formation pratique minimum	20 heures	20 heures	20 heures	13 heures
Durée du permis probatoire	2 ans	3 ans	3 ans	3 ans

ENJEUX ET DÉROULEMENT DE LA FORMATION

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société. Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route. L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et le programme de formation au permis de conduire est mis en place pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir être, savoirs, savoir-faire et savoir devenir. Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante.

Le programme de formation (voir au dos) se veut une vue d'ensemble des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage.

Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites. Vous allez, au travers de ce programme, comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques. Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite.

Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. Votre formateur vous guidera et vous conseillera. Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.



Evaluation de départ

Procédure d'évaluation:

- Il s'agit d'une évaluation sur ordinateur d'une durée <u>d'environ 45 mn.</u>
- Le test précède la formation et les personnes testées ne sont pas des élèves (pas encore) même s'ils disposent plus ou moins de compétences et d'aptitudes.
- Les réponses attendues ne sont pas à interpréter qu'au travers de l'objet visé par l'évaluation (évaluer des capacités) et non pour leur justesse en elle-même, par ex : lorsqu'on teste la capacité de la personne à prendre une décision on n'évalue pas la valeur pas la valeur de cette décision mais seulement la capacité de la personne à s'engager dans cette décision,
- Il n'y as pas de piège, faut juste se mettre à la place d'un conducteur.

Les catégories de compétences évaluées :

- Les capacités et connaissances sensori-motrices
- Les capacités de compréhension et de traitement
- Les aspects émotionnels et affectifs
- Les facteurs de volonté
- · Les capacités de perception d'analyse et de décision
- · Les capacités d'attention et de mémoire de travail

Le test se divise en 2 parties :

- 1. Le Questionnaire
- 2. L'analyse des capacités cognitives en situation, sur support photos et vidéos

LA FORMATION THÉORIQUE

La formation théorique porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur.

Les cours sont dispensés, dans les locaux de l'école de conduite, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

L'entraînement au code peut être suivi dans les locaux de l'école de conduite avec un support média ou avec un enseignant ou via Internet.



LE CODE EN LIGNE

- une alternative possible pour pouvoir s'entraîner à distance.
- Un identifiant et un mot de passe sont communiqués à chaque cangalat par l'auto-école.
- * Le niveau est suivi par nos enseignants et une courbe d'évolvition est visible sur le site.
- Une fois le niveau atteint, une date est proposée par l'auto-école.

L'ÉPREUVE THÉORIQUE GÉNÉRALE (LE CODE)

Pour passer l'épreuve du code, il faut avoir au moins 17 ans si vous suivez la formation traditionnelle, ou 15 ans si vous suivez l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC).

Pour réussir cette épreuve, il faut obtenir au moins 35 bonnes réponses sur 40 questions (5 erreurs maximum). Une réponse est considérée comme juste si toutes les propositions exactes ont été validées.

Parmi les 40 questions auxquelles vous devrez répondre, certaines sont en vidéo. Pendant le

déroulé de la vidéo, pensez à évaluer l'intervalle de sécurité et à regarder tous les rétroviseurs.

Le jour de l'examen, pensez à apporter votre pièce d'identité et votre convocation. Votre code est valable pendant 5 ans et/ou pour

5 présentations à l'épreuve pratique.



La Conduite Accompagnée AAC et Supervisée

La conduite accompagnée (également appelée apprentissage anticipé de la conduite) permet d'apprendre à conduire dès 15 ans, et ainsi obtenir le permis de conduire, souvent, plus rapidement.

Personnes concernées par la conduite accompagnée Elève

On peut apprendre à conduire de manière anticipée dès 15 ans. Et se présenter à l'épreuve du permis de conduire B dès 17 ans et demi. Mais conduire seul ne pourra se faire qu'à partir de 18 ans.

A noter : la conduite accompagnée est différente de la conduite supervisée. Cette dernière est limitée aux personnes âgées de 18 ans et plus.

Accompagnateur

Pour être accompagnateur d'une personne en conduite accompagnée, il faut avoir obtenu son permis B depuis au moins 5 ans (sans annulation ni invalidation). Il faut demander à son assureur un accord préalable. Si la personne devant être accompagnateur a commis une infraction grave, l'assureur pourra refuser. Et son nom doit être mentionné au contrat.

Un élève peut avoir plusieurs accompagnateurs, sans que ces derniers ne soient obligatoirement de la même famille.

Obligations à respecter

Il est obligatoire d'apposer le signe "conduite accompagnée" à l'arrière du véhicule. Et l'élève a l'interdiction de conduire autre part que suffét territoire français.

Attention: en cas d'accident en dehors du territoire français, votre assurance ne vous indemnisera pas.

Lors de la conduite accompagnée, il est obligatoire d'avoir toujours avec soi le livret d'apprentissage, le document d'extension de la garantie de l'assurance, ainsi que le formulaire de demande de permis de conduire.

Déroulement de la conduite accompagnée

Pour être autorisé à conduire avec un accompagnateur, certaines étapes sont à respecter :

1ère étape : **suivre une formation dans une auto-école**. La formation dure au minimum 20 heures, sauf exceptions : être titulaire d'un autre permis ou alors suivre une formation avec un véhicule muni d'une boîte de vitesse automatique (formation minimum de 13 heures).

2ème étape : **conduire avec votre accompagnateur, tout en gardant un suivi avec l'auto-école**. Pour commencer la conduite accompagnée, il faut d'avoir avoir obtenu son code (épreuve théorique du permis de conduire) ou être détenteur d'un autre permis de conduire depuis au moins 5 ans. Avant de passer votre permis, vous devez avoir parcouru au minimum 3.000 km pendant au moins un an.

Les Avantages de La Conduite Accompagnée AAC

- Le risque d'accident étant plus élevé, le coût d'une assurance auto est souvent important pour le jeune conducteur. Opter pour la conduite accompagnée peut faire baisser le tarif, puisque la surprime est généralement diminuée.
- Vous avez également plus de chance d'obtenir votre permis en ayant fait de la conduite accompagnée. Selon le site de la sécurité routière, 74 % l'obtiennent du premier coup contre 55 % en le passant de manière plus traditionnelle.
- Dotenir son permis B, après avoir fait de la conduite accompagnée, vous permet également de diminuer la durée de la période probatoire : elle passe alors de sa 2 ans. Et depuis le 1 er janvier 2019, si vous suivez une formation complémentaire d'une journée entre le 6e et le 12e mois après l'obtention de votre permis, la période probatoire passera alors à 18 mois.



L'EXAMEN PRATIQUE

Pour se présenter à l'épreuve pratique il faut avoir au moins 18 ans ou 17 ans et demi si vous suivez l'AAC; il faut avoir réussi l'examen du code.

Cette épreuve dure environ 32 minutes. Elle a pour but de vérifier si vous êtes capable de conduire seul sans mettre en danger votre sécurité et celle des autres. Elle est évaluée par un expert, l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier;
- suivre un itinéraire en vous guidant de manière autonome, pendant environ cinq minutes;
- réaliser deux manœuvres différentes, un freinage pour un arrêt de précision et une manœuvre en marche arrière;
- procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière, et répondre à une question sur les premiers secours;
- appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs;
- adapter votre conduite dans un souci

- d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
- faire preuve de courtoisie envers les autres usagers et notamment les plus vulnérables.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités. Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle le bilan de compétences dans une grille d'évaluation. Le Certificat d'Examen du Permis de Conduire, sur lequel est noté le résultat, vous est envoyé par courrier ou téléchargeable.

En cas de réussite, le CEPC sera votre justificatif auprès des forces de l'ordre en attendant votre permis de conduire. Ce document est valable 4 mois maximum.

En cas de réussite, vous serez en période probatoire avec 6 points sur votre permis de conduire.



Parcours de Formation

autoecole.kaya@orang Tél: 01.41.81.52.84















Evaluation de départ

Sur ordinateur ou en voiture inscription

Formation théorique Cours de code à effectuer :

Tests Heures min à effectuer Examen théorique

Heures de conduites min à effectuer: Conduite accompagnée

Conduite supervisée Examen blanc

Examen pratique

Le passage du permis est avec la voiture de l'auto-école

Parcours Théorique :

La formation théorique peut être suivie à votre rythme. Cette formation peut se faire à :

- Code en ligne sur internet (prépacode)
- dans l'auto-école avec un support média ou avec un enseignant

Parcours Pratique:

La phase pratique est une formation présentielle.

Vous êtes amené à circuler dans différentes configurations et à en connaître les risques et les limites.

- En ville
- Hors Agglomération
- par tous les temps (pluie, nuit...)



3, avenue de curti 94100 Saint Maur des Fossés autoecole.kaya@orange.fr Tél: 01.41.81.52.84 AUTO ECOLE KAYA
3 AVENUE DE CURTI
94100 SAINT MAUR DES FOSSES
SARL au capital social de 5000€

Tél: 01.41.81.52.84

Siret: 78922866500012 APE 8553Z N° TVA Intra FR09789228665

Agrément : E 12 094 4086 O N° d'activité : 11940908494

Contact

Mail: <u>autoecole.kaya@orange.fr</u> Site internet: <u>www.auto-ecole-kaya.fr</u>

> Facebook : Auto Ecole Kaya Instagram : autoecole_kaya

Pour tous renseignement, notre agence vous accueille...



3, avenue de curti 94100 Saint Maur des Fossés autoecole.kaya@orange.fr Tél: 01.41.81.52.84

HORAIRES COURS DE CODE AVEC ENSEIGNANT:

18H – 20H LES JOURS DÉFINIS PAR L'AUTO-ÉCOLE

HORAIRES DU BUREAU:

Matin Après-midi

LUNDI 14h à 20h

MARDI 10h à 12h 14h à 18h

Mercredi 14h à 20h

Jeudi 10h à 12h 14h à 18h

Vendredi 14h à 20h

Samedi 10h à 14h

HORAIRES COURS DE CONDUITE:

LUNDI au VENDREDI de 8h à 20h à

définir

SAMEDI 8H à 14h



Nous pouvons vous remettre, sur simple demande, les éléments suivants :

- Une copie du règlement intérieur
- Une Synthèse des résultats des questionnaires de satisfaction



